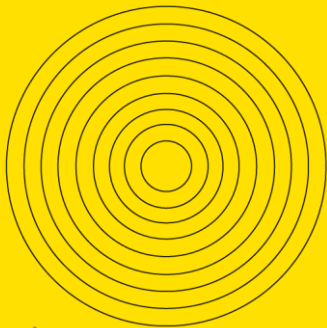


Charte du numérique et de la donnée

Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Juin 2022



Edito

Les données constituent un patrimoine qui ne cesse de croître, alimenté par l'augmentation des pratiques et usages numériques de chacun : citoyens, entreprises, collectivités, institutions... La Communauté d'agglomération Paris-Saclay est consciente de l'ampleur de ce phénomène, tout comme des enjeux associés aux données publiques : maîtrise, souveraineté, sécurité, opportunité de valorisation, nouveaux services numériques, etc.

C'est dans ce contexte que la collectivité a engagé depuis plusieurs années une démarche visant à maîtriser l'utilisation des données publiques sur son territoire. Cette démarche s'est traduite jusqu'alors par la création d'un certain nombre de services numériques s'appuyant sur ces données, par l'organisation de la collecte des données d'intérêt auprès des différents créateurs de la donnée (acteurs publics, privés, partenaires, écosystème local, citoyens...) dans une logique de valorisation interne et externe, et par l'appui et le soutien à l'innovation territoriale en lien avec ses partenaires territoriaux.

L'enjeu pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est de poursuivre son engagement et d'organiser la montée en puissance de cette politique de la donnée et des enjeux numériques à l'échelle territoriale. En effet, de nouveaux défis se font ressentir en matière de sécurité de la donnée, de maîtrise et collecte des données territoriales, portés notamment par les projets d'envergure (jumeaux numériques, plateforme de données, services aux usagers) dans lesquels la collectivité est engagée, par l'évolution du cadre national, notamment juridique (avec l'intégration par exemple des objectifs de numérique responsable).

L'élaboration de cette Charte du numérique et de la donnée répond à plusieurs ambitions de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay :

- Affirmer sa vision sur l'utilisation des données territoriales et les moyens qu'elle mettra en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Réunir l'écosystème territorial autour de certaines valeurs partagées, devant guider les actions entreprises par chacun notamment dans le cadre des partenariats en faveur de l'innovation territoriale.
- Définir des processus et une organisation lisible, avec des implications internes et externes clairement identifiées par les acteurs impliqués dans le processus de gouvernance de la donnée.

Gouvernance de la donnée publique

À l'origine de cette gouvernance, il y a :

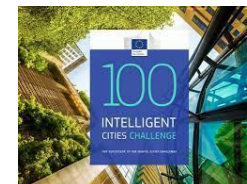
- Une stratégie numérique portée par l'agglo Paris-Saclay, se traduisant notamment par un certain nombre de projets numérique et data observables sur le territoire.
- Un patrimoine de données grandissant et sur lequel l'agglo Paris-Saclay a eu une action de maîtrise ces dernières années : travail d'inventaire notamment, instauration de mécanismes de récolte des données auprès des prestataires, etc.
- Des bonnes pratiques déjà préexistantes en matière de gestion de données : notamment sur le RGPD, l'opendata, l'interopérabilité...
- Des engagements affirmés de la collectivité, à l'image de sa signature de la Convention européenne « Join, Boost, Sustain » visant à partager au niveau européen des valeurs relatives au développement des villes intelligentes et durables et à l'utilisation de données ou à la co construction du guide des chartes territoriales de la donnée,

L'agglo Paris-Saclay a souhaité entériner sa vision et la partager avec ses partenaires par l'élaboration d'une Charte des données, co-construite,

La charte vise à traduire ces trois piliers (stratégique, organisationnel et procédurier). La charte est un document d'engagement autour duquel l'agglo Paris-Saclay souhaite retrouver ses partenaires, un document permettant de s'accorder sur un cadre partagé en matière de gestion des données. C'est pourquoi cette Charte aura vocation à être annexée aux différents contrats de la collectivité pour lesquels des enjeux de gestion des données sont perceptibles.



JOIN, BOOST, SUSTAIN



Gouvernance du numérique et de la donnée publique

Une stratégie



Une vision sur l'utilisation des données et services numériques qui se traduit par un ensemble de valeurs, principes et objectifs partagés concernant la gestion des données. Ces objectifs se déclinent également en règles et obligations pour garantir leur réalisation

Un modèle organisationnel



Il définit des rôles et des responsabilités de différents acteurs intervenant sur le cycle de vie de la donnée et participant aux objectifs définis dans la stratégie. Ce modèle précise les différents niveaux d'intervention : décisionnel, pilotage, opérationnel, consultatif, etc...

Des outils et méthodes



Des outils et des méthodes définis pour mettre en œuvre la gouvernance de la donnée. Ces outils, procédures doivent être partagés et appliqués par l'ensemble des parties prenantes pour garantir le bon fonctionnement de la gouvernance des données.

Objectifs & principes de la Charte



Le périmètre d'application de la Charte

Un outil interne
à l'agglomération
Paris-Saclay pour
partager une vision
stratégique
de l'utilisation
des données

Un document
d'engagement
conjoint avec les
partenaires
(publics et privés)

Un fondement
commun à
partager avec les
communes de
l'agglomération

Une charte
à destination
des usagers
du territoire

Des outils : clauses, guides pratiques

Crédit photos : Shutterstock, iStock, GettyImages, freepik, Unsplash

